

DECRET N° 2001-191 DU 19 JUIN 2001

Autorisant Monsieur Priest Henri ODJO
à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

Vu le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu la requête de Monsieur Priest Henri ODJO et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Priest Henri ODJO, né le 18 août 1965 à FORT-Lamy (Tchad), de ODJO Michel et de AVOGNON Louise, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

.../...

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par Monsieur priest Henri ODJO, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 19 juin 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration,
Africaine,

Kolawolé A. IDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droit
l'Homme,

Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MAEIA
MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG-
DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3
UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.